

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Conseil international des normes pour le secteur public (IPSASB)

L'IPSASB consulte sur des propositions de modifications fondées sur 5 interprétations IFRIC

L'IPSASB a publié [l'exposé-sondage \(ED\) 89, Modifications visant à tenir compte des interprétations de l'IFRIC](#), qui propose des modifications fondées sur cinq interprétations présentées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC), que l'IPSASB n'avait pas encore examinées :

- Interprétation IFRIC 1 : Variation des passifs existants relatif au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires ;
- Interprétation IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ;
- Interprétation IFRIC 7 : Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes ;
- Interprétation IFRIC 14 – IAS 19 : le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- Interprétation IFRIC 21 : Droits et taxes

Les modifications proposées dans l'ED 89 s'inspirent des interprétations antérieures de l'IFRIC pour clarifier la manière dont les entités du secteur public devraient appliquer les IPSAS dans des domaines clés, évitant ainsi des traitements comptables divergents. Le président de l'IPSASB, Ian Carruthers, a précisé qu'à l'avenir, l'IPSASB examinera l'applicabilité des futures interprétations de l'IFRIC au fur et à mesure qu'elles seront publiées afin de s'assurer de continuer à soutenir efficacement le secteur public.

Les commentaires reçus à l'ED 89 contribueront à façonner les mises à jour des IPSAS et à clarifier l'application des principes comptables existants pour ces questions spécifiques.

Les commentaires sont demandés en anglais d'ici le 17 juin 2024.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IPSASB – Communiqué de presse – avril 2024

L'ACTUALITE EUROPEENNE

COMMISSION EUROPEENNE – PARLEMENT EUROPEEN

Vote du Parlement européen sur le paquet législatif relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le 24 avril, le Parlement européen a formellement entériné le futur paquet anti-blanchiment, une réforme en gestation depuis que la Commission européenne a publié ses propositions en juillet 2021.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

La Commission Européenne lance une consultation sur les politiques macroprudentielles des intermédiaires financiers non bancaires

Afin de lancer cette consultation, la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux (DG FISMA) de la Commission européenne organisera un atelier technique le 22 mai 2024.

Cet événement fait suite à l'adoption en janvier 2024 du [rapport de la Commission](#) sur l'examen macroprudentiel des établissements de crédit, les risques systémiques et les vulnérabilités des institutions financières non bancaires et l'interconnexion avec le secteur bancaire. Le rapport expose l'intention de la Commission d'impliquer les parties prenantes dans les discussions sur ces questions en 2024. L'objectif de cet engagement accru des parties prenantes – qui comprend également la consultation ciblée – est de mieux comprendre les marchés et les modèles d'affaires de l'Intermédiation Financière Non Bancaire (IFNB) – Non-Bank Financial Intermediation (NBFII), ainsi que l'interconnexion entre ces intermédiaires et avec les banques. Il vise également à identifier les lacunes du cadre macroprudentiel et d'autres facteurs susceptibles de contribuer à l'accumulation de risques systémiques dans les IFNB.

L'atelier technique du 22 mai a pour objectif de contribuer au débat international sur les politiques macroprudentielles pour les IFNB, en mettant l'accent sur les aspects suivants :

1. L'impact des IFNB sur la stabilité financière dans l'UE et comment assurer une surveillance et une gestion des risques efficaces pour les fonds d'investissement ;
2. Le rôle des autorités macroprudentielles dans le suivi de l'interconnexion, le déploiement d'outils macroprudentiels et la coordination transfrontalière au sein de l'UE ;
3. La coopération internationale en matière de réglementation et de surveillance des IFNB ;
4. L'expérience internationale concernant les politiques macroprudentielles de l'IFNB.

Cet événement vise à réunir des représentants des autorités européennes et nationales, des autorités de pays tiers, des organisations internationales et de l'industrie. L'événement comprend également une intervention de [la commissaire Mairead McGuinness](#).

Il s'agira d'une réunion hybride, à laquelle il faut s'inscrire avant le 8 mai.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Commission Européenne – Finance Newsletter – 23 avril 2024

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE publie sa Newsletter consacrée au développement durable datée d'avril

Dans sa Newsletter d'avril, Sustainability update, ACE aborde notamment les points suivants :

- La CSDDD franchit les dernières étapes du processus législatif de l'UE : le 15 mars, le Conseil est parvenu à un accord final sur la directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable (CSDDD). L'approbation du texte final a été reportée plus de cinq fois, alors que la présidence belge a dû introduire plusieurs modifications à l'accord provisoire conclu en décembre 2023 pour obtenir une majorité entre les États membres. L'accord contient des modifications importantes introduites par le Conseil, notamment :
 - ✓ un périmètre nettement plus large, ne capturant qu'une fraction des entreprises européennes par rapport au périmètre initialement convenu ;

- ✓ une importance accrue accordée à la chaîne d’approvisionnement en amont, ce qui se traduit par un rétrécissement de la portée des activités ;
- ✓ des dispositions restrictives en matière de responsabilité civile ;
- ✓ l’élimination de toute référence à la rémunération des administrateurs.

La commission des affaires juridiques du Parlement européen a approuvé provisoirement l’accord le 19 mars et le texte final a été voté par le Parlement européen lors de la session plénière du 24 avril.

- La Commission européenne demande au CEAOB d’élaborer des lignes directrices sur l’assurance limitée
- L’adoption des normes sectorielles d’information sur le développement durable approuvées par le Parlement est encore retardée
- Le Parlement européen adopte sa position sur la directive Green Claims
- L’ESMA sollicite des commentaires des vérificateurs externes sur les normes techniques réglementaires
- L’ISSB décide de ses priorités pour les deux prochaines années

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 22 avril 2024

FEDERATION EUROPEENNE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES ET DES AUDITEURS DE PME

L’EFAA met en ligne sa Newsletter d’avril 2024

Dans sa Newsletter d’avril, l’EFAA évoque notamment sa Conférence internationale 2024, intitulée « [Préparer les petites et moyennes entreprises pour les années à venir](#) », qui se tiendra à Bruxelles, dans les locaux de l’institut des réviseurs d’entreprises (IRE – IBR), le 16 mai 2024 et sera l’occasion de fêter ses 30 ans. Au cours de la conférence, en plus de discuter avec d’anciens présidents de l’EFAA des défis et des réalisations de l’organisation depuis 30 ans, des sujets d’une grande importance pour les SMP, tels que la durabilité, l’IA dans la comptabilité et le rôle du comptable fiscaliste, seront abordés. La conférence débutera par une intervention de Patrick Van Impe, Président de l’IRE – IBR. Ensuite, Lee White, nouveau CEO de l’IFAC, prononcera une allocution sur l’avenir et les défis de la profession.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

EFAA – communiqué de presse – 24 avril 2024

EVENEMENTS ET CONFERENCES

Webinaire organisé par la Commission Européenne (DG FISMA) :

Le 22 mai 2024, à 9h15, pour lancer la consultation sur les politiques macroprudentielles des intermédiaires financiers non bancaires

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)